

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 février 2021
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 3 février 2021, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Comme suite à ma lettre datée du 14 septembre 2020 (S/2020/901 dans laquelle j'avais communiqué au Conseil de sécurité le premier rapport d'activité sur l'application du Plan national du Soudan de protection des civils), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le deuxième rapport d'activité qui couvre la période de septembre 2020 à janvier 2021 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mohamed Ibrahim Mohamed **Elbahi**



**Annexe à la lettre datée du 3 février 2021 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Rapport d'activité sur la protection des civils dans les États
du Darfour pour la période de septembre 2020 à janvier 2021**

Introduction

1. Conformément à ses responsabilités souveraines et constitutionnelles et soucieux de fournir une protection totale aux civils, le Gouvernement a continué d'appliquer divers aspects du Plan national de protection des civils dans le cadre des composantes Protection physique et Environnement protecteur. Durant la période considérée, plusieurs aspects du Plan ont été exécutés conformément aux normes internationales de protection des civils, telles qu'énoncées dans le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et les instruments relatifs aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux civils. Ces activités ont été menées en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies, notamment l'équipe de pays des Nations Unies et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), avec laquelle nous avons coopéré pour organiser de nombreux ateliers, comme indiqué dans le présent rapport.

2. Plusieurs mesures ont été prises dans le cadre de la composante Protection physique en prévision de l'application de la résolution 2559 (2020) du Conseil de sécurité, par laquelle le mandat de la MINUAD a pris fin le 31 décembre 2020. Elles reflètent la détermination du Gouvernement, qui a la capacité de protéger les civils et veut donner l'assurance que le retrait de la MINUAD n'entraînera pas de réduction de la protection sur le terrain. Durant la période considérée, une Force conjointe de protection des civils, forte de 6 000 hommes, a été mise en place et 500 policières de la ville d'El-Fasher qui venaient d'obtenir leur diplôme y ont été intégrées, dans le cadre de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Quelque 6 000 membres des mouvements d'opposition armés rejoindront également la Force, conformément à l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan et aux dispositifs de sécurité. Toutes ces personnes suivront des formations au droit international humanitaire, organisées en coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Elles participeront également à des formations conjointes sur les lois relatives à la protection des femmes et des enfants, organisées en coopération avec les procureurs, ainsi qu'à des ateliers conjoints organisés avec la MINUAD dans le cadre des dispositions relatives au transfert des tâches de protection des civils au Gouvernement, comme indiqué dans le rapport.

3. Dans le cadre de la composante Environnement protecteur, bon nombre de projets ont été exécutés et diverses mesures prises pour remédier aux problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, avant la signature de l'Accord de paix de Djouba le 3 octobre 2020. La signature de l'Accord de paix et des six autres protocoles relatifs à l'environnement protecteur, dont celui relatif aux personnes déplacées et aux réfugiés, vient compléter le cadre général de cette composante. Plusieurs amendements relatifs à l'état de droit et aux droits humains ont également été adoptés et appliqués. Il s'agit principalement de modifications de fond qui ont été apportées au Code pénal, comme décrit en détail dans le rapport. De nombreux ateliers conjoints sur le renforcement des capacités des institutions judiciaires ont été organisés en coopération avec la MINUAD. Plusieurs mesures relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ont été prises, et le Conseil national pour la

protection de l'enfance et les partenaires internationaux ont coopéré à la mise en place des instructions permanentes visant à mettre fin au recrutement d'enfants. Comme indiqué dans le rapport, plusieurs mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes ont été prises par les forces armées, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Conseil national pour la protection de l'enfance. Elles viennent s'ajouter au travail de terrain considérable effectué par le Service de lutte contre la violence à l'égard des femmes du Ministère du travail et de la sécurité sociale. Le rapport comporte également des informations détaillées sur l'action humanitaire menée dans le cadre du Plan national de protection des civils, les mécanismes de prévention et de règlement des conflits et les questions relatives aux nomades et aux éleveurs.

Rapport d'activité sur la protection des civils dans les États du Darfour (septembre 2020-janvier 2021)

<i>Composantes</i>	<i>Mise en œuvre</i>	<i>Problèmes rencontrés</i>
1 Règlement de la question des déplacés et des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'action menée par le Bureau du Procureur général dans le cadre du plan thématique en vue d'un déploiement dans toutes les localités du Darfour, sous réserve de l'amélioration des conditions de sécurité, afin que les personnes déplacées puissent bénéficier de services de poursuites ; • Lancement d'une campagne de recrutement de 500 agents de police au Darfour central parmi les habitants des villages de retour volontaire, en vue de sécuriser ces villages ; • Maintien dans le Darfour méridional de patrouilles permanentes dans les camps de déplacés de Nyala (État du Darfour méridional) ; • Recrutement de 2 000 policiers au Darfour méridional pour renforcer les unités spéciales chargées de sécuriser les camps de déplacés et les villages de retour volontaire ; • Ouverture prévue de 18 centres familiaux et de garde d'enfants dans les localités au Darfour méridional ; • Instauration par la police des mesures de précaution nécessaires pour régler les problèmes ayant trait aux réfugiés et mettre un terme à leurs épreuves et régler tout conflit qui pourrait les opposer aux populations locales au sujet des ressources et des services ; • Sécurisation de tous les villages de retour volontaire par la police de l'État du Darfour oriental, afin d'y maintenir la sécurité et la stabilité et d'intervenir pour régler à l'amiable, dans le respect des coutumes locales, les problèmes qui surgissent entre les villageois et les résidents des camps ; • Envoi de renforts au Darfour occidental pour épauler les postes de police à Anjeimi, Qouker, Milli, Oued Nyala et Indeika ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des fonds fournis concernant les bureaux, les logements et les transports et insécurité dans certaines localités ; • Insuffisance du nombre de véhicules fournis ; • Insuffisance du matériel fourni aux nouvelles unités ; • Insuffisance du financement nécessaire à l'achèvement des travaux comme prévu ; • Difficulté d'instaurer un climat propice à la coopération, loin de toute crainte, comme l'établissement de mécanismes de protection des témoins.

2. État de droit et droits humains

- Recrutement dans l'État du Darfour occidental de 320 agents de police dans les zones touchées par les conflits ;
- Début des travaux des commissions constituées pour enquêter sur les faits qui se sont produits à Krinding (Darfour oriental), Fata Borno (Darfour septentrional) et Nertiti (Darfour occidental) ;
- Visite du Procureur général, accompagné de membres du parquet, dans la ville de Geneina.
- Invitation adressée au Procureur général d'enquêter sur les faits qui se sont produits récemment à Geneina et constitution d'une commission d'enquête sur ces événements ;
- Comptabilisation par les procureurs du nombre d'employés postés dans les États du Darfour en vue d'un redéploiement plus vaste, conformément aux objectifs énoncés dans le Plan de protection des civils ;
- Poursuite des travaux des comités formés par le Bureau du Procureur général pour enquêter sur les violations des droits humains au Darfour ;
- Présentation par le Bureau du Procureur général de ses observations concernant les lois portant création de commissions de lutte contre la corruption et de justice transitionnelle et d'autres lois que le Ministère de la justice cherche à modifier ou à promulguer, notamment l'interdiction des peines dégradantes et humiliantes ; mise en place de réformes juridiques abordant de manière globale la situation des femmes enceintes ou ayant des enfants, qui sont incarcérées ou ont eu maille à partir avec la justice ;
- Élaboration de règlements d'application pour diverses mesures de travail d'intérêt général non privatives de liberté (justice corrective ou réparatrice) et libération de quelque 838 enfants de centres de détention, dans le cadre de la réforme du système de justice pénale ;
- Ouverture de nouvelles sections à Koutoum, Mellit, Korma, Chouba et Kabkabiya (Darfour septentrional) ;
- Mise en place de comités de police de proximité à l'intérieur des camps de déplacés pour aider la police à y maintenir la sécurité ;
- Organisation de cours à l'intention des personnes déplacées en coopération avec la MINUAD, sous la supervision de la police au Darfour méridional ;
- Ouverture d'un centre d'accueil pour les familles et les enfants à Leït (Darfour septentrional) ;
- Ouverture au Darfour septentrional de 10 bureaux des questions de genre dans les services de police ;
- Obtention du financement nécessaire.

	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture au Darfour méridional de nouveaux bureaux à Boulbol, Dalal el-Angara, Greida et Merching ; • Construction de la prison de Nyala qui, une fois achevée, permettra d'absorber les détenus des prisons d'autres États du Darfour et d'améliorer ainsi les conditions de détention et de réduire la surpopulation carcérale ; • Mise en place dans les zones de déplacés et les villages de retour volontaire au Darfour oriental d'activités de sensibilisation aux dangers de la pandémie de COVID-19 et de mesures préventives connexes ainsi qu'à des questions comme la violence fondée sur le genre, les droits des femmes et des enfants, le mariage précoce et la violence domestique ; • Promulgation d'ordonnances portant création de 18 bureaux de procureur supplémentaires ; • Construction à Geneina d'un bureau pour le Procureur régional à Bileil et d'un bureau pour le Procureur spécial chargé d'enquêter sur les crimes du Darfour ; • Mise en activité du bureau des procureurs de Nertiti (Darfour central) ; • Transfert de trois procureurs au bureau des procureurs de Nertiti. 	
<p>3. Renforcement des capacités des membres des forces régulières et des institutions de justice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réception de milliers de copies de l'épreuve finale de l'examen concernant un nombre limité de postes de procureur au Bureau du Procureur général ; quelque 20 % des postes ont été réservés aux habitants du Darfour. Cela permettra au Bureau du Procureur général de disposer d'un nombre supplémentaire de procureurs en vue du déploiement prévu au Darfour ; • Parachèvement des préparatifs pour permettre au Bureau du Procureur général d'appliquer les dispositions de l'Accord de paix y relatives et notamment la consolidation du Bureau au Darfour en une direction unifiée, en vue d'améliorer et de faciliter la fourniture de services aux civils ; • Recensement des besoins techniques dans le cadre du projet visant à relier les réseaux des procureurs généraux et spéciaux au Darfour au siège principal du Bureau du Procureur général à Khartoum ; tenue de consultations avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui s'est montré fortement disposé à favoriser la mise en place du projet ; • Élaboration d'un plan et d'un programme visant à former les procureurs déployés au Darfour ; • Organisation d'une formation de base à l'intention de plus de 7 000 membres des forces armées et des Forces 	<ul style="list-style-type: none"> • Octroi des fonds nécessaires ; • Difficulté d'assurer la formation continue de bon nombre de personnes, du fait de la propagation mondiale de la COVID-19 ; • Respect constant des règles de distanciation sociale durant les formations et des autres mesures de lutte contre la COVID-19.

- d'appui rapide axée sur les droits de l'enfant et la protection des enfants ;
- Organisation d'une formation avancée à l'intention de 100 officiers qui instruiront les formateurs militaires concernant les droits de l'enfant et la protection des enfants ;
 - Formation, avec le soutien du CICR, de 7 000 personnes au droit international humanitaire tel qu'il s'applique aux conflits armés ;
 - Renouvellement de trois ans d'un protocole d'accord entre les forces armées et le CICR, à compter du 23 janvier 2020, visant à former le personnel aux dispositions du droit international humanitaire et à les diffuser, à aider à l'élaboration de règles d'engagement ainsi qu'à concevoir, actualiser et diffuser une méthode d'enseignement à plusieurs niveaux et de formation au droit international humanitaire dans les académies militaires ;
 - Création le 9 août 2020 par la décision n° 478 du chef d'état-major d'un comité directeur, conformément au mémorandum d'accord conclu entre les forces armées et le CICR ;
 - Préparatifs en vue de la formation de 25 officiers des forces armées aux questions de protection des civils, qui formeront les forces de protection conjointes, en coopération avec la MINUAD et les autorités compétentes ;
 - Organisation d'une formation portant sur la sécurité comme responsabilité collective, à l'intention de 94 résidents des camps de déplacés et de 4 policiers de la région du Darfour ;
 - Organisation de 6 formations sur l'alerte et l'intervention rapides au Darfour occidental, dont 3 destinées aux officiers et 3 aux sous-officiers ;
 - Organisation d'une formation à la protection et à des solutions durables dans l'État du Darfour occidental, destinée à 10 officiers et à 7 sous-officiers ;
 - Organisation d'une formation sur le rôle de la police de proximité à l'intention de 15 agents de police soudanais dans l'État du Darfour occidental ;
 - Organisation d'un atelier à l'intention du haut commandement de la police dans l'État du Darfour occidental, auquel ont participé 3 conférenciers et 5 agents de police ;
 - Organisation d'un atelier sur la mise en place de bureaux de lutte contre la violence fondée sur le genre dans l'État du Darfour occidental à l'intention de 11 sous-officiers de police et de 1 officier de police ;
 - Organisation d'une formation aux enquêtes à l'intention de la police dans l'État du Darfour occidental, à laquelle

ont participé 20 étudiants, dont 3 conférenciers de la police soudanaise ;

- Organisation d'une formation des formateurs à la protection des civils à Khartoum à l'intention de 15 personnes ;
- Organisation d'une formation à la protection des civils à Khartoum destinée aux formateurs des forces de police soudanaises, à laquelle ont participé 10 sous-officiers de chaque État ;
- Organisation de nouvelles formations à la protection des civils, auxquelles ont participé 80 sous-officiers ;
- Organisation d'une formation concernant les instructions permanentes dans l'État du Darfour occidental (dans le nord du Darfour) à l'intention des unités de protection des familles et des enfants, à laquelle ont participé 40 agents de police soudanais et 3 conférenciers de la police soudanaise ;
- Organisation d'un atelier de formation pour évaluer les besoins de la police à Berri ;
- Promotion de 414 policiers, dont 11 femmes au Darfour septentrional, qui ont été affectés à la protection des civils ;
- Déploiement d'un nouveau bataillon de police de 130 agents, dont 30 femmes, dans l'État du Darfour méridional.

4. Déploiement opérationnel des forces régulières et des formations militaires

- Constitution de la Force conjointe de protection, actuellement en formation au Centre d'études sur la paix des forces armées avant son déploiement au Darfour ; les effectifs, constitués actuellement de 6 000 personnes, essentiellement des policiers, seront portés à 20 000.

Force de protection civile (réserve centrale)

<i>État</i>	<i>Officiers</i>	<i>Sous-officiers et soldats</i>
Darfour septentrional	8	261
Commandement échelon arrière (Khartoum)	4	100
Darfour méridional	8	300
Commandement échelon arrière	4	100
Darfour oriental	1	35
Commandement échelon arrière	8	2 compagnies
Darfour occidental	3	80
Commandement échelon arrière	4	100

Note : Deux compagnies sont rattachées au commandant des forces de police à Khartoum.

- Besoins de la Force (matériels et logistiques) ;
- Entraînement de la Force (fourniture de matériel et de supports de formation) ;
- Recensement de camps et de sites appropriés en vue du stationnement de la Force ;
- Planification de l'entraînement de l'ensemble des forces simultanément tout en tenant compte des considérations sanitaires liées à la pandémie.

Composantes	Mise en œuvre	Problèmes rencontrés
5. Désarmement, démobilisation et réintégration	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une force conjointe pour collecter les armes et les véhicules illégaux, qui coordonnera ses activités avec la Force de protection civile. 	
6. Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des données sur les familles et les enfants concernant les États du Darfour méridional, oriental et occidental, dont la collecte avait été retardée en raison de la situation économique et de l'augmentation des prix ; établissement de réseaux entre les forces armées, l'UNICEF et le Conseil des enfants pour mettre à jour le programme de formation des forces armées aux droits de l'enfant et à la protection des enfants contre les six graves violations commises en temps de conflit armé ; • Construction de trois bureaux de procureurs spécialisés dans les affaires relatives à des enfants, dans les États du Darfour oriental, méridional et occidental. 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention du financement nécessaire ; • Nécessité d'accélérer la construction des bureaux destinés aux procureurs.
7. Action humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Appui total du Ministère à un processus de paix global et durable au moyen des mécanismes d'exécution du plan national relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ; rôle clef du Ministère dans l'application des éléments six (prévention et répression de la violence fondée sur le genre) et sept (aide humanitaire) du Plan national de protection des civils qui a été approuvé par le Cabinet de transition et le Conseil de sécurité ; • Rôle de protection des civils confié aux organismes gouvernementaux après le retrait de la MINUAD ; participation directe du Ministère à l'action menée pour assurer un niveau de vie décent et promouvoir la dignité, au moyen des diverses unités mises en place afin de satisfaire de nombreux besoins, notamment dans les zones de conflit et les États du Darfour ; • Amélioration de l'accès aux services de santé qui s'étendent désormais à 614 318 familles dans les camps de déplacés et les villages de retour ; octroi de matériel et de fournitures à 57 centres de soins de santé dans les villages de déplacés ; ouverture d'un centre de diagnostic complet dans l'État du Darfour oriental et mise à disposition d'un scanneur et d'un générateur d'oxygène dans l'État du Darfour occidental ; fourniture de soins d'ophtalmologie, de cardiologie, de pédiatrie et d'obstétrique-gynécologie ; organisation d'un programme de dépistage précoce du cancer du sein et de campagnes de sensibilisation à la santé dans tous les États ; • Achat, dans le cadre de l'extension des services de santé dans ces États, par la Caisse nationale d'assurance maladie et en coordination avec le Ministère de la santé, de matériel médical permettant à 107 centres de soins d'être opérationnels, afin de garantir la prestation de meilleurs services aux bénéficiaires ; 	

- Exécution par la Banque d'épargne et de développement social d'un projet visant à promouvoir et à renforcer la protection sociale, avec l'octroi à 5 797 personnes de prêts concessionnels d'un montant de 64 562 livres soudanaises, en vue d'accroître la production, d'améliorer le niveau de vie et de réduire la pauvreté, en touchant le plus grand nombre possible de bénéficiaires ;
- Visite d'une délégation du Ministère, composée d'un représentant du Ministère du travail et du développement social, du Directeur du Service de lutte contre la violence à l'égard des femmes, du Directeur du Département de la coopération internationale et du Conseiller juridique adjoint pour les partenariats, dans les États du Darfour septentrional, central et occidental, qui s'est entretenue avec des représentants des ministères du développement social de ces États afin d'évaluer et de recenser les besoins et les problèmes rencontrés et le soutien que pourrait apporter le Ministère fédéral à cet égard ; sensibilisation des gouverneurs et des secrétariats des États à l'importance de soutenir les services de lutte contre la violence à l'égard des femmes au niveau des États et de leur permettre de mener à bien leur travail par la prestation de services dans les États qui n'en disposent pas et par le renforcement des services existants, en les dotant de cadres compétents et en leur facilitant le travail ; organisation d'une visite spéciale de la délégation dans la région de Masteri, près de Geneina, capitale de l'État du Darfour occidental et théâtre des événements malheureux au cours desquels une soixantaine de personnes ont été tuées en juillet dernier ; prise en charge totale des personnes temporairement déplacées au moyen du programme d'aide directe en espèces ;
- Rôle de coordination joué par le Service de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants du Ministère du travail et du développement social entre les ministères nationaux concernés, les États, les associations de la société civile et les organismes des Nations Unies ; tenue de réunions de consultations visant à suivre l'exécution du plan national, à recueillir des informations pertinentes et à recenser les priorités, avec des femmes du Darfour représentant divers groupes, notamment les déplacés, les réfugiés et les chefs communautaires, qui ont permis de recenser les priorités principales en matière de protection des femmes et des enfants ; coordination avec la MINUAD, lors de ces réunions et ateliers visant à renforcer l'intervention du Gouvernement et à développer les ressources et données existantes ; constitution de mécanismes conjoints pour assurer une transition en douceur et appuyer le secteur public ;

- Lancement officiel, conformément à l'action nationale et de décentralisation, de 16 journées de mobilisation contre la violence de genre à El-Fasher, capitale du Darfour septentrional, conformément à la décision émanant de la conférence du Forum des femmes du Darfour, organisée par son comité exécutif avec le soutien du Groupe consultatif sur les questions de genre de la MINUAD, au cours de laquelle les membres ont débattu du rôle du Forum dans l'exécution du plan national d'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et du Plan national de protection des civils, ainsi que dans la constitution des comités nationaux et étatiques. Ont participé à la conférence des représentantes de haut niveau des cinq États du Darfour, notamment des camps de déplacés, des gouvernements des États, d'instituts universitaires, de centres spécialisés et de la société civile, le slogan cette année étant « Assumons la responsabilité de fournir une protection durable aux femmes et aux filles » ; diffusion de la conférence de presse à la télévision nationale et sur les chaînes radiophoniques locales et nationales, qui a donné l'occasion d'examiner les causes profondes des conflits, de débattre de la mise en place de mécanismes de protection et de souligner la volonté de l'État de protéger les femmes et les filles, en particulier dans les zones de conflit ; formation assurée par le Service de lutte contre la violence à l'égard des femmes, en pleine coopération avec les responsables des mécanismes de protection communautaires dans les camps du Darfour et en coordination avec le Forum des femmes du Darfour, à l'intention des membres des mécanismes de protection, et renforcement de leur rôle afin d'accroître la confiance entre eux et le Gouvernement, en vue de la mise en place des systèmes d'alerte rapide communautaires ;
- Organisation par le Service et les chefs de la police d'une séance de consultations, axée sur le renforcement de la protection, au cours de laquelle les participants ont formulé des recommandations importantes à l'intention du chef de la police sur la mise en place des 50 bureaux de protection des femmes dans les commissariats de police du Darfour, préconisant des mesures administratives spéciales visant à améliorer la protection et à appliquer la loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes une fois qu'elle aura été promulguée ;
- Appui à la mise en œuvre du Cadre de coopération entre le Soudan et l'ONU visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle dans les situations de conflit, signé en mars 2020 à New York, qui constitue une avancée majeure, sachant que la mise en place des fondements de l'application de l'accord serait une mesure positive et

efficace en vue de la protection des femmes et des filles et renforcerait considérablement la confiance dans les mécanismes de protection civile et leur efficacité ainsi que l'action menée par l'État à cet égard ; rencontre entre le Ministre du travail et du développement social et le Ministre de la défense, le Commandant de la Force de réaction rapide et le premier adjoint du Président du Conseil de transition afin de garantir un attachement institutionnel à la création d'unités spéciales pour les questions de genre et la lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment la violence sexuelle ;

- Exécution de la décision de créer un comité ministériel présidé par le Ministère du travail et du développement social, constitué de représentants des ministères de la défense et de la justice, du chef de la police et du Département des droits humains, des femmes et des enfants du Ministère des affaires étrangères, du Département de la police chargé de la protection de la famille et de l'enfance et du Secrétaire général du Conseil chargé de l'enfance et de la maternité, dont le rapporteur sera le Service de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et dont la première réunion sera consacrée à l'élaboration d'un plan d'exécution de l'accord-cadre ;
- Formation de 30 dramaturges, écrivains, graphistes et scénaristes à la lutte contre la violence fondée sur le genre et à l'élaboration de messages de sensibilisation afin de promouvoir le rôle des médias dans le changement social et la sensibilisation à la protection des femmes et des filles ; formation de 25 journalistes, dont des influenceurs dans les médias sociaux, des animateurs et des responsables d'émissions télévisées et radiophoniques ; formation lors des 16 jours de mobilisation contre la violence de genre de 25 romanciers aux fondements de ce type de violence contre laquelle il faut lutter, en mettant un accent particulier sur les femmes et les filles, dans le cadre d'une campagne médiatique visant à susciter un sentiment de responsabilité sociale, à garantir la protection des femmes et des filles et à sensibiliser la communauté ;
- Organisation d'une table ronde par le Service de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, en collaboration avec la MINUAD et la Commission de désarmement et de réintégration, pour débattre de la question centrale du désarmement et de l'intégration de la dimension de genre et de ses liens directs avec la protection et la prévention de la violence sexuelle et de toutes les formes de violence fondée sur le genre, avec la participation d'un représentant du Ministre de la défense, du Conseiller du Premier Ministre pour la paix, d'associations de la société civile, de mouvements

d'opposition armés, de membres de la police, d'universitaires et de militants communautaires ;

- Achèvement de la rédaction d'un projet de loi sur la lutte contre la violence fondée sur le genre par le Service, en sa qualité d'organe technique chargé d'élaborer les bases juridiques de la protection contre la violence fondée sur le genre et la prévention de cette violence. L'adoption de cette loi nationale, la première consacrée à la question, témoignera fortement de l'attachement de l'État à la protection des femmes et des filles et à la prévention de la violence fondée sur le sexe ;
- Intégration, conformément au Plan national de protection des civils, d'une composante civile dans les mécanismes visant à créer un environnement protecteur, notamment en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants, et établissement de contacts avec les communautés afin d'accroître la confiance, et avec les mécanismes d'alerte rapide et les mécanismes communautaires, afin d'accroître l'efficacité de l'intervention des forces conjointes, d'assurer une protection réelle contre toute forme de violence en amont, de régler les conflits avant qu'ils ne s'aggravent et de s'attaquer aux causes profondes des problèmes.

8. Mécanismes de prévention et de règlement des conflits

- Relèvement de la société sur la base de la réconciliation, de la coexistence et de l'acceptation de l'autre ;
- Adoption de mesures pour lutter contre l'incitation à la haine.
- Règlement des problèmes par l'administration autochtone ;
- Nécessité de régler les chevauchements en ce qui concerne l'utilisation et la propriété foncière (système *hakoura*) ;
- Réglementation de la rivalité autour des ressources.

9. Questions liées aux nomades et aux éleveurs

État du Darfour central

- Ouverture d'itinéraires et d'aires de repos à l'intention des éleveurs ;
- Vaccination des troupeaux ;
- Construction et équipement de dispensaires, organisation d'ateliers de sensibilisation et de camps de formation à l'intention des éleveurs dans toutes les localités ;
- Inauguration d'un réseau de pare-feu ;
- Délimitation des itinéraires et parcours d'élevage ;
- Adoption de mesures de lutte contre l'incitation et la haine ;

- Relèvement de la société sur la base de la réconciliation, de la coexistence et de l'acceptation de l'autre.

État du Darfour oriental

- Sécurisation des itinéraires du bétail et des aires de repos pour permettre le déplacement des éleveurs pendant la saison des récoltes ;
- Fourniture d'une protection dans les lieux de conflit et de projets agricoles aux agriculteurs et aux éleveurs ;
- Délimitation des itinéraires et des parcours du bétail ;
- Séparation des éleveurs et des agriculteurs pour éviter les conflits ;
- Protection de la végétation contre tout abattage aveugle ;
- Sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs ;
- Création de camps pour offrir des soins aux éleveurs.

État du Darfour méridional

- Ouverture d'une enquête de terrain sur les itinéraires problématiques, en particulier aux points suivants :
 - L'itinéraire de Bileil (25 km)
 - L'itinéraire au nord de Kass (15 km)
 - L'itinéraire au sud de Kass (15 km)
- Mise en place de comités locaux et organisation de visites de terrain sur les itinéraires du bétail (Edd el-Foursan, Merching et Natiqa).

État du Darfour septentrional

- Ouverture d'itinéraires du bétail ;
- Inauguration de pare-feu, préservation des pâturages et utilisation de semences à haute valeur nutritive ;
- Amélioration et mise en place de points d'eau à proximité des pâturages et des itinéraires du bétail ;
- Fourniture de services vétérinaires, d'éducation et de soins de santé ;
- Organisation d'ateliers de formation à l'intention des éleveurs nomades afin de les informer de leurs droits et obligations ;
- Fourniture d'une protection pendant la saison agricole en mettant à contribution les éleveurs et les agriculteurs pour maintenir les routes ouvertes et éviter les frictions dans les zones où ils sont en contact ;
- Des semis à la volée ont été effectués sur une zone de 756 feddans de pâturages à Mellit, Kouma et aux environs d'El-Fasher.

Darfour occidentale

- Un tronçon de 40 km de l'itinéraire emprunté par le bétail de Girgira dans le bassin de Ouadi Adar a été

rendu praticable par l'installation de 140 poteaux en béton, avec l'aide des services d'aide internationale ;

- Au total, 1 617 feddans ont étéensemencés avec 6,05 tonnes de semences fourragères naturelles, y compris des espèces telles que le gaillet gratteron ou herbe collante, l'halophyte difra, le dactylocténion d'Égypte, le guar et l'acanthacée *Blepharis linariifolia*, en partenariat avec Catholic Relief Services, World Relief et International Aid Services. Les superficies suivantes ont étéensemencées :
 - Kharouba, Masmaji, Ayour, Sampla et Dal Manqa (district de Habila) ;
 - Siniya Ben Jadid, la région orientale de Jadid et Adar (district de Geneina) ;
 - Sirba (région de Neïra) ;
 - Jebel Moon (district de Qoz Meno) et Maka ;
- Catholic Relief Services a livré 600 kg de semences (l'halophyte difra, le gaillet gratteron ou herbe collante, le guar et l'acanthacée *Blepharis linariifolia*) à la région de Khor Branga mais l'ensemencement n'a pas encore été coordonné avec le bureau de la gestion des pâturages.

10. Soins de santé et services médicaux dans la ville de Geneina

- Admission gratuite des blessés à l'hôpital de Geneina, à l'hôpital militaire et à la clinique privée Nassim ;
- Transfert de 14 personnes grièvement blessées dans l'État de Khartoum ;
- Envoi de médecins et de volontaires supplémentaires dans la ville de Geneina, ainsi que de 8 tonnes de matériel médical et de médicaments pour épauler l'équipe ;
- Envoi d'une équipe médicale fédérale composée de chirurgiens généralistes et de consultants orthopédiques pour apporter un soutien ;
- Fourniture d'un soutien d'urgence par le Gouvernement fédéral et d'une assistance chirurgicale par l'Organisation mondiale de la Santé ;
- Organisation de plusieurs opérations dans trois hôpitaux : l'hôpital militaire, l'hôpital Nassim (privé) et l'hôpital de Geneina ;
- Transfert de 30 blessés à Khartoum pour recevoir des soins à l'hôpital Tamayoz, à l'hôpital du Nil oriental et à l'hôpital militaire.